

Mis en ligne sur www.trouville.fr	20 février 2026

CONSEIL MUNICIPAL DE TROUVILLE-SUR-MER

Séance du jeudi 05 février 2026

PROCES-VERBAL

FG/MPH
2026-327

L'an deux mil vingt-six, le jeudi cinq février à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le mercredi 28 janvier 2026 sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 18 - Représentés : 5 - Absents : 4

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatier, M. David Revert, Mme Isabelle Drong, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguillé, M. Jacques Taque, Mme Dominique Vignesoult, Mme Jeannine Outin, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Eléonore de la Grandière, Mme Fabienne Rubin, Mme Rébecca Babilotte, M. Pascal Simon.

ETAIENT REPRESENTES : M. Didier Quenouille (pouvoir à Mme le Maire), Mme Martine Guillon (pouvoir Mme Catherine Vatier), Mme Adèle Grand-Brodeur (pouvoir à M. Maxime Aguillé), M. Hervé Huchet (pouvoir à M. Guy Legrix), M. Jean-Eudes d'Achon (pouvoir à Mme Stéphanie Fresnais)

ETAIENT EXCUSES : M. Jean-Pierre Deval, Mme Claude Barsotti, M. Lionel Bottin, M. Stéphane Sabathier (pouvoir à M. Lionel Bottin)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

FINANCES

1. Approbation de l'avenant n° 2 au contrat de territoire 2022-2027 avec le département du Calvados
2. Tarifs municipaux pour l'année 2026 - rectificatifs

COMMANDE PUBLIQUE

3. Autorisation de signer avec la Société CRAM l'Avenant n°1 au marché de performance énergétique des installations thermiques de la Ville de Trouville-sur-Mer
4. Autorisation de signer avec la Société CRAM l'Avenant n°2 au marché n°23AO01 d'exploitation et de maintenance des installations thermiques du Centre Nautique de Trouville-sur-Mer

5. Décision sur le principe de recours à la sous-concession pour l'exploitation des lots situés sur le domaine maritime de Trouville-sur-Mer - Complément
6. Rapport d'exploitation 2025 de la concession de la plage naturelle de Trouville-sur-Mer

AMENAGEMENT-FONCIER

7. Projet d'extension du Site Natura 2000 « Estuaire et Marais de la Basse Seine » (Zone de protection spéciale n° FR2310044) – Avis au Conseil Municipal
8. Bilan des acquisitions et cessions immobilières en 2025
9. Autorisation d'acquisition par voie de préemption du bien cadastré AR 186 – AR 189 – AR 190 – AR 193, situé au 40 ancienne Route de Villerville

RESSOURCES HUMAINES

10. Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2026

SERVICES TECHNIQUES

11. Renouvellement d'adhésion de la Ville de Trouville-sur-Mer au Comité National des Villes et Villages fleuris – Année 2026
12. Autorisation de signer une convention de servitude au profit du SDEC - parcelle AZ923

TEMPS DE L'ENFANT

13. Actualisation du barème national des participations familiales applicable dans le cadre de la prestation de service unique pour l'accueil collectif et les micro-crèches au 1^{er} janvier 2026

CULTURE - MUSEE

14. Autorisation de signer les conventions de billetterie, dépôt-vente, commercialisation avec l'EPIC Office du Tourisme et d'Attractivité de Trouville-sur-Mer - 2026
15. Autorisation de signer une convention de partenariat avec Les Franciscaines - 2026
16. Complément des tarifs municipaux TVA- Musée Villa Montebello – 2026

FINANCES (point ajouté)

17. Octroi d'une subvention complémentaire Association Comité de jumelage Trouville-Vrchlabi

SEANCE POINTS, VOTES ET DEBATS

La séance est ouverte à 17h34

- **Désignation d'un(e) Secrétaire de séance et pouvoirs** : Mme le Maire procède à l'appel des présents. *Le Conseil Municipal désigne Mme Delphine PANDO en tant que Secrétaire de Séance.*
- Six (6) pouvoirs ont été transmis.
- Inscription des questions orales : aucune question orale n'a été déposée
- Ajout d'un point à l'ordre du jour « Octroi d'une subvention complémentaire Association Comité de jumelage Trouville-Vrchlabi ». **Le CM approuve à l'unanimité.**

- Procès-Verbal du 17 décembre 2025 :

Mme Babilotte intervient pour dire que les propos de Mme le Maire au sujet de la diffusion de l'audit ne sont pas du tout retranscrits pour la délibération 2025-198.

Mme le Maire répond que cela sera ajouté.

Le CM approuve à la majorité.

- Délibération n° 2026-01 – Information au Conseil Municipal sur des décisions prises par le Maire en vertu de délégations données par le Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte

DELIBERATIONS, VOTES ET DEBATS

N° Délibérations et votes		SERVICES
		FINANCES
2026/02 Adopté à l'unanimité	1.	Approbation de l'avenant n° 2 au contrat de territoire 2022-2027 avec le département du Calvados
2026/03 Adopté à l'unanimité	2.	Tarifs municipaux pour l'année 2026 – rectificatifs Mme Vatie explique que ce sont des rectificatifs d'erreurs matérielles concernant la délibération 2025-188 relative au tarif de stationnement en zone verte et une autre modification sur erreur matérielle sur les tarifs de la garderie du temps de l'enfance. Elle détaille ensuite la délibération.
		COMMANDE PUBLIQUE
2026/04 Adopté à l'unanimité	3.	Autorisation de signer avec la Société CRAM l'Avenant n°1 au marché de performance énergétique des installations thermiques de la Ville de Trouville-sur-Mer

2026/05

Adopté à l'unanimité

4. Autorisation de signer avec la Société CRAM l'Avenant n°2 au marché n° 23AO01 d'exploitation et de maintenance des installations thermiques du Centre nautique de Trouville-sur-Mer

2026/06

Adopté à l'unanimité

5. Décision sur le principe de recours à la sous-concession pour l'exploitation des lots situés sur le domaine maritime de Trouville-sur-Mer – Complément

Mme le Maire intervient pour expliquer qu'il y a eu une erreur dans le calcul de la surface du Galaté, oubli de 35,61 m² représentés par 10 cabines de l'établissement des bains et qu'ils doivent être ajoutés dans la délibération. La superficie s'étend donc à 171,61m².

Mme Fresnais demande pourquoi dans le projet de délibération qu'ils ont reçu, il est noté 172m², alors que dans la pièce fournie, il est indiqué 171,61m².

Mme le Maire répond qu'effectivement le métrage a été arrondi de 171,61 à 172m².

Mme Fresnais reprend en disant que cela ne correspond pas.

Mme le Maire confirme que dans le tableau il est indiqué le métrage précis, mais que dans la délibération cela a été arrondi à 172m² et qu'il s'agit de la décision prise.

Mme Fresnais réitère que cela ne correspond pas au document joint et que c'est pour cela qu'elle s'est permise d'intervenir.

Mme le Maire précise qu'ils ont arrondi pour que cela soit plus simple.

Mme Fresnais ajoute que c'était juste pour comprendre.

2026/07

Le CM prend acte

6. Rapport d'exploitation 2025 de la concession de la plage naturelle de Trouville-sur-Mer

AMENAGEMENT FONCIER

2026/08

Adopté à l'unanimité

7. Projet d'extension du Site Natura 2000 « Estuaire et Marais de la Basse Seine » (Zone de protection spéciale n° FR2310044) – Avis au Conseil Municipal

Mme le Maire donne la parole à M. Guy Legrix, qui explique que cette délibération est juste pour avoir un avis du CM, car pas concernés par la zone.

Mme le Maire ajoute que cette délibération est déjà passé en Conseil Communautaire.

2026/09

Adopté à l'unanimité

8. Bilan des acquisitions et cessions immobilières en 2025

Mme le Maire précise que rien n'a été vendu ni acheté en 2025.

2026/10

Adopté à l'unanimité

9. Autorisation d'acquisition par voie de préemption du bien cadastré AR 186 - 189 - 190 - 193 situé au 40 ancienne route de Villerville

Mme le Maire explique qu'ils ont décidé de préempter ce bien à 275 000 €.

Mme le Maire ajoute qu'un nouveau conseil municipal a été programmé le 19 février prochain, car une préemption se fait en 2 étapes et que celle-ci est la première. Il n'y aura qu'un point à ce conseil.

RESSOURCES HUMAINES

2026/11

Adopté à l'unanimité

10. Tableau des effectifs au 1er janvier 2026

Mme le Maire donne la parole à **Mme Pando**, qui annonce que les modifications ne changent rien au nombre de 190 postes budgétaires permanents.

SERVICES TECHNIQUES

2026/12

Adopté à l'unanimité

11. Renouvellement d'adhésion de la Ville de Trouville-sur-Mer au Comité National des Villes et Villages fleuris - Année 2026

M. Patrice Brière lit la délibération.

2026/13

Adopté à l'unanimité

12. Convention de servitude au profit du SDEC parcelle AZ923

M. Patrice Brière informe de la délibération.

TEMPS DE L'ENFANT

2026/14

Adopté à l'unanimité

13. Actualisation du barème national des participations familiales applicable dans le cadre de la prestation de service unique pour l'accueil collectif et les micro-crèches

Mme le Maire explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, une actualisation du barème national des participations familiales applicable dans le cadre de la prestation de service unique pour l'accueil collectif et les micro-crèches doit être affiché. Celui-ci a très peu bougé.

AFFAIRES CULTURELLES

2026/15

Adopté à l'unanimité

14. Autorisation de signer les Conventions de billetterie, dépôt-vente, commercialisation avec l'EPIC Office du Tourisme et d'Attractivité de Trouville-sur-Mer - 2026

Mme le Maire donne la parole à **Mme Drong** qui explique la délibération.

2026/16

Adopté à l'unanimité

15. Autorisation de signer convention partenariat-Les Franciscaines – 2026

Mme Drong précise que c'est exactement la même convention que l'année précédente.

2026/17

Adopté à l'unanimité

16. Complément des tarifs municipaux TVA- Musée Villa Montebello – 2026

Mme Drong précise qu'il s'agit d'ajouter des cartes postales et des gobelets réutilisables avec leurs tarifs.

2026/18 – **Point ajouté**

Adopté à l'unanimité

17. Octroi d'une subvention complémentaire « Association Comité de jumelage Trouville-Vrchlabi »

Mme Vatier explique qu'ils ont reçu une alerte de l'association « **Comité de Jumelage Trouville-Vrchlabi** » précisant que le financement de 2025 ne couvrirait pas les frais de location pour ces deux jeunes qui viennent tous les ans travailler à la Ville. Une aide exceptionnelle de 1500€ est donc demandée. Cette somme est mise au crédit du budget primitif.

Mme le Maire remercie Mme Vatier et précise que cette demande supplémentaire est justifiée car c'est une aide au logement durant l'été à Trouville-sur-Mer.

**L'Ordre du Jour étant épuisé et en l'absence de questions orales, Madame le Maire remercie les membres de leur attention et rappelle la nouvelle séance programmée au 19 février 2026.
La séance est levée à 18h03.**

Procès-verbal adopté lors du conseil municipal du 19 février 2026 et publié sous forme électronique sur le site internet de la commune www.trouville.fr le : 20 Février 2025
Un exemplaire papier de ce procès-verbal est également mis à la disposition du public

ANNEXES

EN PAGES SUIVANTES : COPIES DES DELIBERATIONS ET DES RAPPORTS CORRESPONDANTS

Mme le Maire

Secrétaire de Séance